

# 7<sup>e</sup> rapport annuel sur l'utilisation du produit des obligations durables



# Contexte

En date du 31 décembre 2025, la Sun Life a deux obligations durables en circulation (les « obligations durables »), soit les débentures à taux variable différé de 5,50 % non garanties subordonnées de la série 2023-1 venant à échéance en 2035 et représentant un capital de 500 millions de dollars canadiens (l'« obligation durable de 2023 ») et les débentures à taux variable différé de 5,12 % non garanties subordonnées de la série 2024-1 venant à échéance en 2036 et représentant un capital de 750 millions de dollars canadiens (l'« obligation durable de 2024 »).

La Sun Life a adopté son premier Cadre des obligations durables en 2019 (le « Cadre des obligations durables 2019 »)<sup>1</sup>. En 2024, nous l'avons mis à jour (le « Cadre des obligations durables 2024 ») et, avec le Cadre des obligations durables 2019, les « Cadres des obligations durables »<sup>2</sup>. L'obligation durable de 2023 a été émise conformément au Cadre des obligations durables 2019, et l'obligation durable de 2024 a été émise conformément au Cadre des obligations durables 2024.

Tel qu'il est indiqué dans les Cadres des obligations durables, les Cadres répondent aux quatre composantes de base des Green Bond Principles, des Social Bond Principles et des Sustainability Bond Guidelines de l'ICMA, ainsi qu'aux recommandations sur l'utilisation d'examen externes et la communication de l'information sur l'impact.

Le présent rapport est le 7e rapport portant sur l'utilisation du produit des obligations durables, qui couvre les répartitions au 31 décembre 2025.

## Répartition du produit net

Les graphiques ci-après montrent la répartition du montant du produit net par catégorie d'actifs admissibles, pays et types de projet (nouveaux et existants)<sup>3</sup> pour les obligations durables<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Lien vers le [Cadre des obligations durables 2019](#)

<sup>2</sup> Lien vers le [Cadre des obligations durables 2024](#)

<sup>3</sup> Les nouveaux projets sont définis comme étant en développement au moment de l'investissement initial de la Sun Life dans les actifs, et les projets existants sont ceux qui étaient en cours au moment de l'investissement initial.

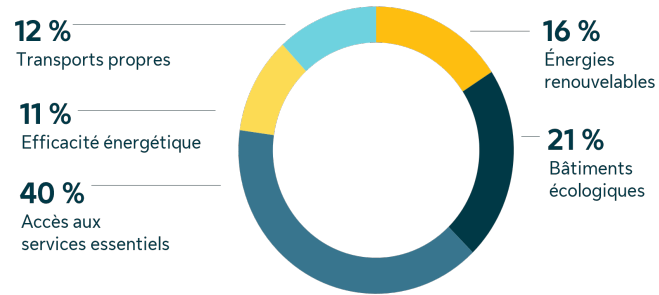
<sup>4</sup> Les nombres indiqués dans le présent rapport peuvent avoir été arrondis.

# Obligation durable de 2023<sup>4,5</sup>

#1

## Répartition par catégories d'actifs admissibles

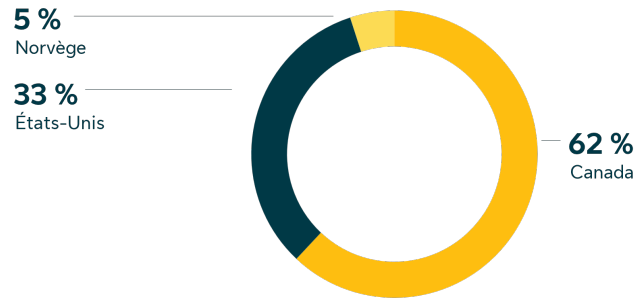
Au 31 décembre 2025



#2

## Répartition par pays

Au 31 décembre 2025



#3

## Affectation aux projets nouveaux et existants

Au 31 décembre 2025



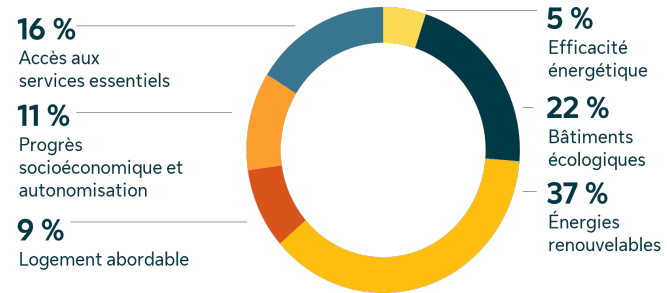
<sup>5</sup> Pour en savoir plus sur les critères de chacune des catégories d'actifs admissibles (y compris les transports propres, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les bâtiments écologiques), reportez-vous au [Cadre des obligations durables](#) pertinent.

# Obligation durable de 2024<sup>4,6</sup>

#1

## Répartition par catégories d'actifs admissibles

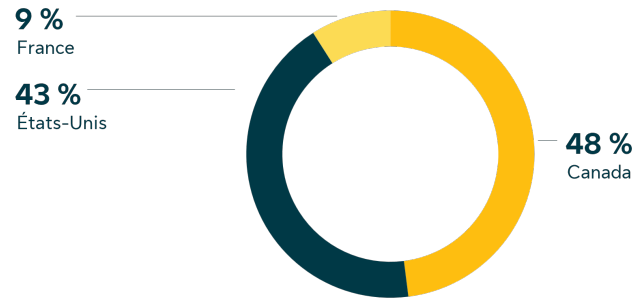
Au 31 décembre 2025



#2

## Répartition par pays

Au 31 décembre 2025



#3

## Affectation aux projets nouveaux et existants

Au 31 décembre 2025



<sup>6</sup> Pour en savoir plus sur les critères de chacune des catégories d'actifs admissibles (y compris les transports propres, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les bâtiments écologiques), reportez-vous au [Cadre des obligations durables](#) pertinent.

# Examen externe

Le processus de sélection des actifs admissibles pour les émissions d'obligations durables comprend un examen annuel des actifs par un tiers indépendant<sup>7</sup> pour confirmer le respect des critères d'admissibilité des Cadres pertinents<sup>8,9</sup>.

Pour connaître la méthodologie d'élaboration de ce rapport, reportez-vous à l'annexe A.

## Utilisation du produit de l'émission obligataire

Le produit net de l'émission des obligations durables a été entièrement affecté aux actifs admissibles énoncés dans le Cadre des obligations durables pertinent. Il ne reste aucun produit non affecté<sup>10,11</sup>.

---

<sup>7</sup> L'examen annuel des actifs pour 2025 est actuellement mené par un organisme externe indépendant. Le présent rapport sur l'utilisation des produits sera mis à jour une fois l'examen terminé.

<sup>8</sup> Morningstar Sustainalytics, fournisseur mondialement reconnu de recherches, de notations et de données sur les facteurs ESG, a évalué les Cadres des obligations durables de la Sun Life et leur conformité avec les normes pertinentes du secteur, et a donné son avis sur leur solidité et leur crédibilité. Cette évaluation des Cadres est réalisée indépendamment de l'examen annuel des actifs mentionné à la note 7.

<sup>9</sup> Le 7<sup>e</sup> rapport annuel sur l'utilisation du produit des obligations durables de la Sun Life, en tout ou en partie, ne doit pas être interprété comme faisant partie de l'offre et ne doit pas être considéré comme une offre ou une publicité pour l'achat d'une valeur mobilière, une sollicitation de votes ou de procurations, un conseil en investissement, un avis d'expert ou une lettre d'assurance négative, comme définis par la législation applicable.

<sup>10</sup> Pour certains actifs admissibles, seulement une partie de l'investissement total de la Sun Life a été incluse.

<sup>11</sup> Chaque année, nous passerons en revue les actifs qui appuient les obligations durables. Comme dans le cours normal des activités, il est possible que nous ayons à rembourser un placement en instruments à taux fixe plus tôt que prévu. Lorsque la situation se présentera, nous trouverons un remplacement admissible et nous communiquerons le changement dans le rapport annuel sur l'utilisation du produit.

# Résultats en matière de durabilité

Les tableaux ci-dessous montrent l'utilisation du produit de l'émission pour les obligations durables au 31 décembre 2025. Selon la participation du fonds général de la Sun Life dans les projets<sup>12</sup>, nous déclarons les indicateurs de retombées prévues.

Tableau 1 : Utilisation du produit – obligation durable de 2023

Catégorie liée à l'obligation durable de la Sun Life <sup>5</sup>	Nombre d'actifs	Valeur au 31 décembre 2025 (M\$ CA)	Indicateur des retombées prévues <sup>13</sup>	Part de l'obligation aux indicateurs de retombées
Énergies renouvelables	3	79 \$	Capacité de production d'énergie renouvelable (MW)	40
Efficacité énergétique	1	22 \$	Économies d'énergie annuelles (MMBTU)	14 541 <sup>14</sup>
	1	31 \$	Émissions de GES réduites ou évitées (tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub> )	1 184 <sup>14</sup>
Bâtiments écologiques	2	108 \$	Certifications de bâtiment écologique	LEED Gold BOMA BEST Platinum
Transports propres	1	61 \$	Équivalents de véhicules de promenade qui ne se trouvent pas sur les routes (véhicules estimés par année)	77 <sup>14</sup>
Accès aux services essentiels	2	87 \$	Lits disponibles en soins de longue durée	204 <sup>14</sup>
	1	14 \$	Logements disponibles en refuge	32
	2	98 \$	Lits disponibles en refuge	225
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>500 \$</b>		

<sup>12</sup> La participation du fonds général de la Sun Life à un projet est fondée sur les titres de créance et les titres de participation déployés en tant que proportion de la valeur comptable nette ou d'une autre mesure pertinente.

<sup>13</sup> Il n'existe pas encore de méthodologies normalisées et universelles pour le calcul des retombées. Les pratiques du marché et les lignes de conduite dans ce domaine continuent d'évoluer, particulièrement pour l'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées. Reportez-vous à l'avis de non-responsabilité à la dernière page.

<sup>14</sup> Indicateur projeté pour les projets en développement ou en attente de certification.

Tableau 2 : Utilisation du produit – obligation durable de 2024

Catégorie liée à l'obligation durable de la Sun Life <sup>6</sup>	Nombre d'actifs	Valeur au 31 décembre 2025 (M\$ CA)	Indicateur des retombées prévues <sup>13</sup>	Part de l'obligation aux indicateurs de retombées
Énergies renouvelables	3	277 \$	Capacité de production d'énergie renouvelable (MW)	208
Efficacité énergétique	1	40 \$	Économies d'énergie annuelles (kWh)	2 047 964 <sup>14</sup>
Bâtiments écologiques	2	160 \$	Certifications de bâtiment écologique	LEED Gold
Logement abordable	1	70 \$	Nombre de personnes/familles qui bénéficient d'un logement subventionné	546
Accès aux services essentiels	1	9 \$	Lits disponibles en refuge	38 <sup>14</sup>
	1	26 \$	Nombre de familles prises en charge à tout moment dans un refuge d'urgence	22 <sup>14</sup>
	3	83 \$	Lits disponibles en soins de longue durée	225 <sup>14</sup>
Progrès socioéconomique et autonomisation	1	85 \$	Nombre de prêts qui permettent aux communautés autochtones d'acquérir une participation dans des projets	1
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>750 \$</b>		

Reportez-vous à l'annexe B pour consulter la liste des actifs admissibles qui appuient les obligations durables. En raison des dispositions contenues dans les ententes de confidentialité typiques pour les opérations conclues sur les marchés privés, nous ne divulguons pas le nom de chaque investissement.

Annexes

# Annexe A – Méthodologie

Le choix des indicateurs de retombées à prendre en compte sur les plans environnemental et social a été renseigné par les guides *Harmonized Framework for Impact Reporting*<sup>15</sup> et *Working Towards a Harmonized Framework for Impact Reporting for Social Bonds*<sup>16</sup> publiés par l'ICMA en 2019 et plus récemment en 2023, en 2024 et en 2025. Ces guides énoncent les principes de base et les indicateurs de rendement à considérer pour la communication de l'information sur les retombées.

Le produit de l'émission de l'obligation durable affecté aux placements en actions dans la catégorie des bâtiments écologiques est déclaré au « Coût total ». Le coût total comprend tous les coûts initiaux liés à l'acquisition ainsi que les investissements effectués au cours des périodes pertinentes visées.

Pour en savoir plus sur les critères de chacune des catégories d'actifs admissibles, reportez-vous au Cadre des obligations durables 2019 et au Cadre des obligations durables 2024, selon le cas.

---

<sup>15</sup> International Capital Market Association, *Harmonized Framework for Impact Reporting*, [juin 2019](#), [juin 2023](#) et [juin 2024](#).

<sup>16</sup> International Capital Market Association, *Working Towards a Harmonized Framework for Impact Reporting for Social Bonds*, [juin 2019](#), [juin 2023](#) et [juin 2025](#).

# Annexe B – Actifs auxquels sont adossées les obligations durables<sup>4</sup>

Tableau 3 : obligation durable de 2023

Catégorie	Lien avec la catégorie	Actif	Description	Pays	Description de l'investissement durable	Montant affecté à l'obligation durable	
						M\$ CA, au 31 décembre 2025	%
Énergies renouvelables	Investissements dans des installations et de l'équipement servant à générer, à transporter et à distribuer l'énergie provenant de sources renouvelables	1	Parc éolien	Canada	Financement d'un parc éolien situé au Canada	22 \$	4 %
		2	Installation hydroélectrique	Canada	Financement d'une installation hydroélectrique située au Canada	31 \$	6 %
		3		Norvège	Financement d'une installation hydroélectrique située en Norvège	26 \$	5 %
Efficacité énergétique	Investissements dans des installations et de l'équipement servant à réduire la consommation d'énergie ou à améliorer l'efficacité des ressources	4	Conservation de l'énergie dans un immeuble du gouvernement des États-Unis	États-Unis	Mise en œuvre de mesures de conservation de l'énergie dans un laboratoire des États-Unis; suivi et vérification des économies d'énergie pendant toute la durée de l'investissement	22 \$	4 %
		5			Mise en œuvre de mesures de conservation de l'énergie au siège social d'un organisme fédéral américain. Suivi et vérification des économies d'énergie pendant toute la durée de l'investissement	31 \$	6 %
Bâtiments écologiques	Investissements dans des immeubles commerciaux ou résidentiels, nouveaux ou existants, qui répondent ou devraient répondre aux normes de certification durable établies par un organisme indépendant, selon la conception, la construction et les plans d'opérations de l'immeuble, ou aux normes de certification énergétique	6	Bâtiment industriel au Canada	Canada	Développement industriel tout électrique dans une ville canadienne. L'immeuble possède des panneaux solaires et a obtenu la certification LEED Or.	35 \$	7 %
		7	Bâtiment commercial au Canada	Canada	Centre commercial situé dans le centre-ville d'une ville canadienne qui a obtenu la certification BOMA Best Platine	73 \$	15 %
Transports propres	Investissements dans le transport durable et efficace	8	Nouveau réseau de transport express dans une ville canadienne	Canada	Investissement dans un projet de transport en commun pour bâtir une nouvelle ligne de métro dans une grande ville du Canada	61 \$	12 %
Accès aux services essentiels	Investissements dans des installations et de l'équipement qui améliorent l'accès aux services essentiels, qu'ils soient publics, sans but lucratif, gratuits ou subventionnés	9	Centres de soins de longue durée au Canada	Canada	Financement de nouveaux centres de soins de longue durée dans une ville canadienne	43 \$	9 %
		10				44 \$	9 %
		11	Refuges d'urgence dans une ville des États-Unis	États-Unis	Financement de trois refuges d'urgence dans une grande ville des États-Unis	44 \$	9 %
		12				14 \$	3 %
		13				54 \$	11 %
<b>Total</b>						<b>500 \$</b>	

Tableau 4 : obligation durable de 2024

Catégorie	Lien avec la catégorie	Actif	Description	Pays	Description de l'investissement durable	Montant affecté à l'obligation durable	
						M\$ CA, au 31 décembre 2025	%
Énergies renouvelables	Investissements dans des installations et de l'équipement servant à générer, à transporter et à distribuer l'énergie provenant de sources renouvelables	1	Divers projets d'énergie renouvelable	États-Unis	Financement de plusieurs projets d'énergie renouvelable aux États-Unis	182 \$	24 %
		2	Projets d'énergie solaire et de stockage dans des batteries	États-Unis	Financement de projets d'énergie solaire et de stockage dans des batteries aux États-Unis	65 \$	9 %
		3	Parc éolien	Canada	Financement d'un parc éolien situé au Canada	30 \$	4 %
Efficacité énergétique	Investissements dans des installations et de l'équipement servant à réduire la consommation d'énergie ou à améliorer l'efficacité des ressources	4	Projets d'amélioration de l'efficacité énergétique	États-Unis	Financement de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique ou d'installations d'énergie renouvelable dans des immeubles commerciaux	40 \$	5 %
Bâtiments écologiques	Investissements dans des immeubles commerciaux ou résidentiels, nouveaux ou existants, qui répondent ou devraient répondre aux normes de certification durable établies par un organisme indépendant, selon la conception, la construction et les plans d'opérations de l'immeuble, ou aux normes de certification énergétique	5	Immeuble de bureaux au Canada	Canada	Immeuble de bureaux certifié LEED Or situé dans une ville canadienne	125 \$	17 %
		6	Immeuble résidentiel au Canada	Canada	Immeuble résidentiel certifié LEED Or situé dans une ville canadienne	35 \$	5 %
Logement abordable	Investissements visant à fournir l'accès à un logement durable	7	Logements sociaux en Europe	France	Financement d'initiatives liées au logement ciblant les ménages dont le revenu est inférieur à 80 % du revenu médian de la région	70 \$	9 %
Accès aux services essentiels	Investissements dans des installations et de l'équipement qui améliorent l'accès aux services essentiels, qu'ils soient publics, sans but lucratif, gratuits ou subventionnés	8	Logements de transition dans une ville des États-Unis	États-Unis	Financement de logements de transition dans une grande ville des États-Unis	9 \$	1 %
		9	Refuge d'urgence dans une ville des États-Unis	États-Unis	Financement d'un refuge d'urgence dans une grande ville des États-Unis	26 \$	3 %
		10	Centres de soins de longue durée au Canada	Canada	Financement de centres de soins de longue durée (nouveaux centres et expansion de centres existants) au Canada	30 \$	4 %
		11				18 \$	2 %
		12				35 \$	5 %
Progrès socioéconomique et autonomisation	Investissements qui visent à fournir un accès équitable aux biens, aux services, aux ressources et aux possibilités, et un contrôle sur ceux-ci	13	Ligne de transport d'électricité au Canada	Canada	Soutien à la participation des Premières Nations à un projet de ligne de transport d'électricité au Canada	85 \$	11 %
<b>Total</b>						<b>750 \$</b>	

## Avis de non-responsabilité

Le présent rapport est fourni à titre informatif seulement et il peut être modifié sans préavis. La Financière Sun Life inc. (la « Sun Life ») peut modifier ou mettre à jour ce document au besoin, notamment à la suite de changements apportés aux pratiques du marché, aux taxonomies, aux méthodologies, aux scénarios, aux cadres de référence, aux critères et aux normes applicables, qui continuent d'évoluer. Pour déterminer l'admissibilité des investissements en vertu des Cadres des obligations durables, et pour déterminer les retombées des investissements faits en vertu de ces cadres, la Sun Life s'appuie sur des renseignements provenant de clients et d'autres sources tierces. Bien que la Sun Life considère que ces sources sont fiables, elle n'a pas vérifié de façon indépendante tous les renseignements des tiers, ou évalué les hypothèses sous-jacentes à ces renseignements, et elle ne peut donc pas en garantir l'exactitude. La Sun Life n'assume ni la responsabilité ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés contenus dans ce document, sauf indication contraire explicite, à la lumière de nouvelles données, d'événements futurs ou de tout autre facteur qui pourrait affecter les énoncés. Aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée ou ne sera donnée quant à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité de l'information contenue dans la présente. La Sun Life ne peut être tenue responsable de toute perte et de tout dommage découlant de l'utilisation ou liés à l'utilisation de l'information contenue dans ce document, ou à la confiance y étant accordée. Rien dans le présent document ne constitue, ni ne représente en partie, une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres ou d'autres instruments de la Sun Life ou de l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées.

Le présent contenu ne doit pas être distribué à toute personne ou entité, ou utilisé par celles-ci, dans tout territoire de compétence où une telle distribution ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation. Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document peuvent comprendre i) les énoncés se rapportant à nos stratégies, plans, cibles, objectifs et priorités; ii) les énoncés se rapportant à la mise en œuvre des Cadres des obligations durables et aux déclarations y étant associées; iii) les énoncés se rapportant à l'utilisation ou à l'affectation du produit de l'émission des obligations durables conformément aux présents Cadres des obligations durables; iv) les énoncés se rapportant aux actifs admissibles financés, refinancés, acquis ou maintenus relativement aux Cadres des obligations durables; v) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; et vi) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « ambition », « aspirer à », « atteindre », « avoir l'intention de », « but », « chercher à », « cibler », « croire », « devrait », « estimer », « fera », « hypothèse », « initiatives », « objectif », « perspectives », « peut », « planifier », « pourrait », « prévoir », « projeter », « s'attendre à », « s'efforcer de », « stratégie », « viser » ou d'autres expressions semblables.

Les énoncés prospectifs font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne des événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer. Ils ne constituent pas une garantie des résultats futurs. Ils mettent en cause des risques et des incertitudes et reposent sur des facteurs et des hypothèses clés dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats futurs pourraient grandement différer de ceux présentés dans les énoncés prospectifs. La Sun Life ne garantit aucunement que les investissements qui satisfont aux critères d'admissibilité indiqués dans les Cadres des obligations durables auront des impacts, des résultats ou des bienfaits environnementaux, sociaux ou durables, qu'il s'agisse de projections, d'estimations ou autres, ni que ces impacts, résultats ou bienfaits répondront aux cibles ou objectifs anticipés, ou qu'ils pourront être quantifiés.

Les facteurs pouvant causer des différences importantes entre les résultats réels et ceux présentés dans les énoncés prospectifs comprennent ceux énoncés dans la Notice annuelle de la Sun Life pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, sous la rubrique « Facteurs de risque », d'autres facteurs décrits dans le plus récent Rapport sur la durabilité de la Compagnie (accessible à l'adresse [sunlife.com/durabilite](https://sunlife.com/durabilite)) et dans les états financiers annuels et intermédiaires de la Compagnie, ainsi que dans les rapports de gestion et d'autres documents que nous déposons auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, lesquels peuvent être consultés sur les sites [www.sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca) et [www.sec.gov](https://www.sec.gov), respectivement. La Sun Life ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ces énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.

De plus, le présent rapport et nos Cadres des obligations durables reposent sur un ensemble de lois, directives, taxonomies, méthodologies, cadres, principes, pratiques du marché et normes (collectivement, « normes »). Ces normes peuvent changer au fil du temps. Si l'une de ces normes venait à changer de manière significative, nous pourrions avoir à modifier nos Cadres des obligations durables et le présent rapport, y compris les catégories d'actifs admissibles. Nous avons fait des estimations et des hypothèses de bonne foi dans nos Cadres des obligations durables et dans le présent

rapport, notamment en ce qui a trait aux indicateurs et à la communication des données. Bien que nous croyions que ces estimations et ces hypothèses sont raisonnables, elles pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes pour des raisons qu'il est raisonnablement difficile de prévoir ou de prédire. Si l'une ou l'autre de ces hypothèses ou de ces estimations s'avérait incorrecte, notre rapport pourrait être inexact. Pour produire ce rapport, nous nous sommes également appuyés sur des données de tierces parties, y compris en ce qui concerne nos placements. Bien que nous croyions que ces sources sont fiables, nous n'avons pas vérifié les données de façon indépendante, ni évalué les hypothèses sous-jacentes, et ne pouvons donc pas en garantir l'exactitude ou l'exhaustivité. Les données peuvent être de qualité ou d'utilité variable, et peuvent changer au fil du temps, à mesure que les normes évoluent. Ces facteurs pourraient avoir une incidence sur nos Cadres des obligations durables et le présent rapport et nous amener à les modifier.